DEPARTEMENT DE L'HERAULT

MAIRIE DE LE CAYLAR

34520

LE CAYLAR 28 novembre 2025.

COMPTE RENDU
REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
Du 28 novembre 2025.

Date de convocation : 17/11/2025
Date d'affichage : 17/11/2025

Présents : Alexandra AVAZERI, André BERTRAND, Benoît CAMBON, Jérôme CLARISSAC, Christelle DE OLIVEIRA, Lucas MIALANE, Françoise MARTIN-DUPE Jean TRINQUIER
Absent : Julien PRADEL.

Secrétaire de séance : CLARISSAC Jérôme.

Le compte rendu de la dernière réunion est adopté à l'unanimité des membres présents.

---

1 – TARIFS 2026

M. le Maire soumet au Conseil Municipal les tarifs des droits de place et des loyers.
Il est décidé de les maintenir pour 2026.
Un tarif est instauré pour les ambulants, sur la base de 10 € le m2.

Vote à l'unanimité.

2 – CONVENTION METEO FRANCE

M. le Maire explique que Météo France souhaite maintenir sa station économique sur la Commune, qui met à disposition un terrain de 16 m2 pour une durée de 3 ans à compter du 1er janvier 2026.
La commune aura accès aux données mesurées.
Une autorisation est donnée au Maire pour signer la convention.

Vote à l'unanimité.

4 – PROTECTION CONTRE LA FOUDRE

Jérôme CLARISSAC et André BERTRAND expliquent l'étude réalisé par la Sté LAUMAILLE pour installer un paratonnerre sur le clocher de l'église et la zone de protection proposée.
Le montant du devis s'élève à 24 331 € HT.
Il est décidé d'approfondir ce sujet par la venue du représentant de LAUMAILLE.

Vote à l'unanimité.

5 – ENTREE DE VILLE

M. le Maire informe le conseil municipal des premiers travaux menés par la paysagiste sur l'avenue de Lodève qui doivent être finalisés pour pouvoir les présenter.
La facture de Mme MICHEZ s'élève à 2 100 € HT.

Vote à l'unanimité.

7 – ENERGIES RENOUVELABLES

Alexandra AVAZERI explique que la commune est prête à accueillir des installations photovoltaïques sur ses bâtiments publics dans le cadre du projet porté par le Pays Centre Hérault. Il y a lieu de faire des mises à disposition en vue de la conclusion d'une Autorisation d'Occupation Temporaire.

Vote à l'unanimité.

8 – ADHESION AU RISQUE STATUTAIRE POUR LES AGENTS

Christelle DE OLIVEIRA rappelle que la commune adhère au Centre de Gestion de la Fonction Publique pour les risques Décès, Accident, Maladie, Incapacité. Il s'agit de renouveler le contrat pour une durée de 4 ans à compter du 1er janvier 2026 au taux de 6,63 %.

Vote à l'unanimité.

9 – AUTORISATION CREDITS D'INVESTISSEMENT ;

Christelle DE OLIVEIRA propose, que conformément à l'article L 1612-1 du CGCT, la commune puisse, avant l'adoption du budget 2025 engager, liquider et mandater les dépenses d'investissements, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Vote à l'unanimité.

La séance est levée à 22 h 30.